



Différentes questions de co-propriété

Par **cmonboubou**, le **17/09/2010** à **18:55**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement dans une co-propriété. Entre voisins nous nous sommes rendu compte, que notre syndic n'était pas transparent envers nous.

A t-il le droit de nous vendre l'eau 2 fois plus cher que la ville ne lui vend ??????

Une fuite d'eau situer sous le parking a été stopper 72h après sa découverte, nous avons payés plein pot, sans aide d'assurance, est ce logique ?

Les tuyaux d'eau et de chaffage se situe sous le parking des deux immeubles, je ne trouve nul mention disant que le parking fait partis des parties communes. A qui appartient t-il ? Doit-ont payer les travaux du parking ?

Merci beaucoup de vos réponses.

Par **Domil**, le **17/09/2010** à **19:03**

Le tarif du m3 d'eau en collectif inclue aussi l'abonnement, le moyen de chauffe (entretien et énergie), pour l'eau chaude voire l'entretien des compteurs, enfin tout ce que l'eau implique. donc forcément plus cher, même s'il n'y a que l'eau froide, que le prix au m3.

Exigez de voir les factures et refaites les comptes.

Par **cmonboubou**, le **21/09/2010** à **16:50**

Merci.